

GIVRAND, le 15 mars 2023

Dossier suivi par Ludovic PRIOU et Nadia REMAUD

Réf. : smm-2023-18

Objet : Réunion du Comité Syndical

PJ : Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 14/12/2022
Note explicative de synthèse
Projet de statuts du Syndicat Mixte
Présentation brève et synthétique du BP 2023 et du CA 2022

Le Président du Syndicat

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires
du COMITÉ SYNDICAL**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le VENDREDI 24 MARS 2023 à 9 h 30
à la Salle du Golf du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à L'AIGUILLON-SUR-VIE**

ORDRE DU JOUR :

Affaires présentant un intérêt commun

1. Modification des statuts du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
2. Approbation du Compte Administratif 2022
3. Approbation du Compte de Gestion 2022
4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
5. Approbation du Budget Primitif 2023

Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

6. Lutte par tir : Cession des armes et conditions d'utilisation
7. Convention pour le prêt de pièges-cages aux piègeurs volontaires

SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

8. Convention d'utilisation de l'outil AquaTIC

Questions diverses

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance, soit plus de la moitié.**

Aussi, si vous ne pouvez pas assister au Comité Syndical, **il est important de vous faire représenter, en priorité, par un délégué suppléant de votre structure.** A défaut, vous pouvez donner pouvoir à un autre délégué titulaire.

.../...

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé BESSONNET